

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

COMMUNE D'ESEKA

SECRETARIAT PARTICULIER

Email : contact@communedeseka.com

BP: 113 Eséka



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

CENTRE REGION

NYONG AND KELLE DIVISION

COUNCIL

PRIVATE SECRETARIAT



COMMUNIQUE N° 0009 /2026/COM/C-EKA/SP

PORTANT ATTRIBUTION DEFINITIVE DU MARCHÉ RELATIF AU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES N°002/DDC/C-ESEKA/SIGAM/CIPM/2026 DU 17/02/2026 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N°01149-26/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/ASH DU 12 FEVRIER 2026 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE ANCIENNE GENDARMERIE CONGELCAM (PAVES)- MOSQUEE DANS LA COMMUNE D'ESEKA, DEPARTEMENT DU NYONG-ET-KELLE REGION DU CENTRE.

**LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ESEKA (AUTORITE CONTRACTANTE),
COMMUNIQUE**

Par DECISION MUNICIPALE N° 0028 /2026/DM/C.EKA/SP du 22 JUL 2026

L'ETS GROUPEMENT AJM & MNH SARL est attributaire du Marché relatif à l'avis de consultation d'Entreprises mentionné ci-dessus, suivant les conditions ci-après :

ATTRIBUTAIRE	MONTANT TTC (FCFA)	MONTANT H.T (FCFA)	DELAI D'EXECUTION
ETS AJM & MNH	50.000.000	41.928.721	04 MOIS

Fait à ESEKA, le 22 JUL 2026

LE MAIRE

(Autorité contractante)

Ampliations :

- ARMP-CE;
- DDMINMAP N/K ;
- DDMINEPAT N/K ;
- Interessé ;
- Affichage ;
- Chrono/Archive



Ejock Sylvain Moïse
Ingénieur en Génie Industriel
Financial Economist

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

COMMUNE D'ESEKA

SECRETARIAT GENERAL

BP: 113 Eséka



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

CENTRE REGION

NYONG AND KELLE DIVISION

ESEKA COUNCIL

SECRETARY GENERAL



DECISION MUNICIPALE N° 00029 /2026/DM/C-EKA/SP

PORTANT ATTRIBUTION DEFINITIVE DU MARCHÉ RELATIF AU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES N°002/DDC/C-ESEKA/SIGAM/CIPM/2026 DU 17/02/2026 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N° 01149-26/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/ASH DU 12 FEVRIER 2026 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE ANCIENNE GENDARMERIE CONGELCAM (PAVES)- MOSQUEE DANS LA COMMUNE D'ESEKA, DEPARTEMENT DU NYONG-ET-KELLE REGION DU CENTRE.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DESEKA (AUTORITE CONTRACTANTE)

- Vu** la constitution de la République du Cameroun ;
- Vu** la loi N°2019 /024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées ;
- Vu** le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu** le décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des marchés publics ;
- Vu** le décret N°2025/355 du 22 Juillet 2025 portant nomination de Monsieur ENGAMBA Emmanuel Ledoux, Administrateur civil principal Hors Echelle, au poste de préfet du Département du Nyong-et -Kellé ;
- Vu** la décision N°000119 /CAB/MINMAP du 26 mars 2024 portant désignation des présidents des Commissions Internes de Passations des marchés publics placée auprès de certaines communes et communes d'arrondissement ;
- Vu** la décision préfectorale N°003 / DP/j08 / SP modifiant et complétant certaines dispositions de la décision N°002/DP/J08/SP du 03 janvier 2024 portant désignation des représentants de la tutelle au sein des commissions Internes de Passation des Marchés publics auprès des Communes du Nyong -et -Kellé ;
- Vu** la décision municipale N°00008/2026 /DM /C-EKA /SP du 19 Février 2026 portant constatation de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès de la Commune d'Eséka pour l'Exercice 2026 ;
- Vu** la décision municipale N°00006/2026 /DM /C-EKA /SP du 17 Février 2026 portant désignation du Représentant du Maître d'Ouvrage et du secrétaire au sein de la CIPM placée auprès de la commune d'ESEKA pour l'Exercice 2026 ;
- Vu** l'arrêté N°000171 /A/MINDDEVEL/ du 05mars 2020 constatant l'élection du Maire et des adjoints au maire a L'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la commune d'Eséka, Département de Nyong-et -Kelle, Région du Centre ;
- Vu** la circulaire N°001 /CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 /12/2025 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2026 ;

Vu l'autorisation N° 01149-26/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/ASH du 12 FEVRIER 2026 à passer à titre exceptionnel par la procédure de gré à gré le marché relatif à aux travaux de réhabilitation de la Route Ancienne Gendarmerie Congelcam (pavés) Mosquée dans la Commune d'Eséka ;

Vu le rapport d'analyse des offres de la commission Ad hoc chargée de l'ouverture des plis d'avis de Consultation d'Entreprises du 09 Juillet 2026 ;

Vu le procès-verbal de la session de la CIPM relative à l'avis à donner quidit marché du 14 Juillet 2026;

DECIDE :

Article 1 : l'Ets **AJ M & MNH SARL** est déclaré **adjudicataire** du Marché relatif au Dossier de Consultation d'Entreprises mentionné ci-dessus, suivant les conditions ci-après :

ATTRIBUTAIRE	MONTANT TTC(FCFA)	MONTANT H.T	DELAI D'EXECUTION
AJM & MNH SARL	50.000.000	41.928.721	04 Mois

Article 2 : La Présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera

Eséka, le **22** **JUIL** 2026

Le Maire de la Commune d'Eséka

(AUTORITE CONTRACTANTE)



Ejock Sylvain Moïse
Ingénieur en Génie Industriel
Financial Economist